Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260518-0318052026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 11/05/2026
Date d'affichage : 21/05/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 18 mai 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **dix-huit du mois de mai** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . M. SOUFFLET . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . . Mmes GAUTHIER . CAPLAN .. GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL-MILLIOZ ..Mme JAAFAR..

Absents excusés : M. DEMELIN . Mme GACHOT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à M. JORE
M. JEANMOUGIN à M. LATOUCHE
M. ICAZE à Mme. SAHEL-MILLIOZ

Mme ESTIVAL a été nommée secrétaire.

****

N° 03

OBJET : <u>Multi-accueil Chamboul'tout – Modification du montant de la subvention de fonctionnement 2026</u>

Mme Claudie BARILLOT, Adjointe déléguée à l'Enfance – Jeunesse, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 janvier 2026 a été attribuée une subvention de fonctionnement à l'association Chamboul'tout d'un montant de 61 800 €.

Depuis lors, l'association a pu finaliser son budget prévisionnel 2026 validé par les services de la CAF et a formulé une demande de subvention s'élevant à 65 000 € pour un budget prévisionnel de 429 405.96 €.

Pour rappel, le montant de la subvention octroyée en 2025 était de 64 500 €.
La demande pour 2026 représente une hausse de 0.77 %.

A l'unanimité des votes exprimés (une abstention de Mme JAAFAR) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260518-0318052026-DE

- approuve la modification du montant de la subvention de fonctionnement 2026 au multi-accueil Chamboul'tout, soit 65 000 € au lieu de 61 800 €,
- précise que les crédits nécessaires seront imputés à l'article 6574 du budget général.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*




Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 21/05/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*


